

Surveillance et mise en valeur du domaine piscicole nationale
AGREE AU TITRE DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION AGREE de la VALLEE de la DOLLER pour la PECHE et la PROTECTION du
MILIEU AQUATIQUE
A.A.P.P.M.A Doller siège Masevaux

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE DU 14 novembre 2021

Présents : Eric Holder (Président), Frédéric Bitsch (Trésorier), Mathéo Geyer (Secrétaire), Ehret Jean Claude (assesseur), Roland Bitsch (assesseur), Roland Uhlen (assesseur)

Excusés : Gaetan Phan (Vice-Président), Darrichon Jean Pierre (assesseur), Florence Thierry (assesseur), Chaumonot Serge (assesseur)

Invités : Messieurs : Ringenbach Jean Louis (Vice-Président de la Fédération de pêche 68), Hervé UHLEN et Michel HERNANDEZ (Adjoints à la Mairie de Masevaux/Niederbruck) Francis Weckner (Garde Pêche Particulier)

Présents également dans la salle : 26 membres actifs de l'AAPPMA

Ordre du jour :

1) Accueil et rapport moral du Président

9h08 l'assemblée est ouverte par le Président

Une minute de silence est demandée pour les personnes disparues en 2021.

Remerciement à tous les bénévoles de l'association, les personnes qui s'occupent des étangs, Le garde pêche Mr Weckner, les membres actifs de l'association, et les membres présents. La Mairie de Masevaux/Niederbruck en la représentation de Hervé UHLEN et Michel HERNANDEZ, Adjoints. M Ringenbach Jean Louis vice-président de la fédération de pêche 68.

Présentation de la liste des candidats pour le Conseil d'Administration.

Le Président fait une demande s'il y a des candidats de dernière minute dans l'assemblée présente pour rajouter sur la liste. Aucun candidat ne se manifeste.

Une explication est donnée sur le déroulement des élections. Liste, émargement, isoloir et urne.

Une élection pour les membres au conseil d'administration de la fédération 68 sera faite après le Conseil d'Administration réduit pour élire le Bureau dirigeant. Sachant que le président sera désigné d'office et que notre association peut bénéficier de deux membres délégués pour la Fédération de pêche 68 au vu de son importance en nombre de membres.

2) Lecture du compte rendu de l'AG 03/04/2021 et approbation

Lecture de l'AG 2020 par le secrétaire.

Approuvé à l'unanimité.

3) Compte rendu du rapport financier par le trésorier

Surveillance et mise en valeur du domaine piscicole nationale
AGREE AU TITRE DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION AGREE de la VALLEE de la DOLLER pour la PECHE et la PROTECTION du
MILIEU AQUATIQUE
A.A.P.P.M.A Doller siège Masevaux

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

La parole est donnée au Trésorier pour le compte rendu du rapport financier de l'année 2021.
Compte clôt le 1 novembre 2021.

01/01/2021

Solde livret bleu : 12 065,00 €

Compte courant : 5 332,74 €

Caisse : 1 089,06 €

Total : 18 421,80 €

31/10/2021

Solde livret bleu : 12 065,00 €

Compte courant : 5 655,43 €

Caisse : 954,78 €

Total : 18 675,21 €

Bénéfice : 253,41€ au compte arrêté au 1 Novembre 2021.

4) Intervention des réviseurs aux comptes Mrs HELBLING et SUTTER

Les réviseurs aux comptes ont procédé à la révision des comptes le 5 novembre 2021.

La comptabilité est très bien tenue par le Trésorier et les comptes sont validés par Mrs Sutter et Helbling.

Félicitation sur l'acquisition d'un nouvel étang du Gassacker dont la dernière échéance a été réalisée en septembre 2021.

Le bilan comptable est approuvé à l'unanimité.

5) Bilan des ventes de cartes de pêche 2021 et tarifs 2020

Les tarifs 2022 reste les mêmes qu'en 2021.

Vente de carte bilan sur les détails.

6) Point sur les journées de travail réalisées 2021.

Haut Rhin propre pas beaucoup de personnes (la situation sanitaire y est pour quelque chose mais pas que).

Mortzwiller 3 personnes, mais un entretien régulier y est assuré.

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

7) Manifestations prévues en 2022

Deux journées de pêche à la truite :
-semi nocturne samedi de la pentecôte
-journée grosses truites le 11 novembre

8) Plan de repeuplement 2022.

Le même que en 2021.
Augmentation du prix des poissons. Cela risque d'avoir un impact en baisse sur la quantité habituelle.
Explication des alevinages des étangs et lacs.

9) Élection du conseil d'Administration. Assemblée Générale extraordinaire

Chaque personne va se lever pour signer chacun son tour la liste d'émargement après contrôle de chaque votant d'après la liste fédérale de membres et recevoir une liste des candidats à l'élection du Conseil d'Administration.

26 votants au total

Après dépouillement, sont élus au Conseil d'Administration:

Eric Holder 25 voix
Gaetan Phan 25 voix
Boris Phillipot 26 voix
Frédéric Bitsch 26 voix
Mathéo Geyer 26 voix
Roland Bitsch 26 voix
Roland Uhlen 26 voix
Jean Pierre Darrichon 26 voix
Thierry Florence 26 voix
Serge Chaumonot 26 voix
Jean Claude Ehret 26 voix
Daniel Hutter 26 voix

12 membres de conseil d'administration élus.

Le nouveau Conseil d'administration se retire pour procéder à l'élection du bureau.
Votants : 8 personnes présentes du nouveau conseil d'administration

Sont candidats :

Président : Eric Holder
Vice-Président : Boris Phillipot
Trésorier : Frédéric Bitsch
Secrétaire : Mathéo Geyer

Surveillance et mise en valeur du domaine piscicole nationale
AGREE AU TITRE DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION AGREE de la VALLEE de la DOLLER pour la PECHE et la PROTECTION du
MILIEU AQUATIQUE
A.A.P.P.M.A Doller siège Masevaux

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

Sont élus :

Président : Eric HOLDER 7 voix et une abstention
Vice-Président : Boris PHILIPPOT 7 voix et une abstention
Trésorier : Frederic BITSCH 7 voix et une abstention
Secrétaire : Mathéo GEYER 7 voix et une abstention

Retour en salle du Conseil d'administration et présentation du bureau dirigeant.

Mot du président sur une super équipe qui l'entoure.

Idée pour les années à venir : Création d'un poste en Service civique, l'association se professionnalisant de plus en plus, il sera envisagé de demander un agrément afin de pouvoir bénéficier d'un engagement de service civique. Le Président fait connaître sa satisfaction de pouvoir travailler avec la mairie de Masevaux/Niederbruck et les remercie de leur subvention apportée jusqu'à lors ainsi que leur soutien quant aux locaux mis à disposition. Le crédit du Gassacker étant arrivé à terme, il pourra être envisagé d'autres chantiers.

Élection des délégués candidats pour le Conseil d'Administration de la fédération de Pêche 68 :

Monsieur Frédéric Bitsch est candidat : élu à l'unanimité
Le Président Monsieur Eric Holder est élu de fait.

Demande pour présentation pour le conseil d'administration au conseil de la fédération :

Mr Bitsch Frédéric est candidat au conseil d'administration de la Fédération de pêche 68.

Approbation à l'unanimité.

10) Divers.

Le président renouvelle un appel à candidature pour des Gardes pêche particuliers.

Question d'un membre sur les panneaux au lacs d'Alfeld pour dire que les poissons n'étaient pas consommables :

Le Président n'a pas été prévenu par la Collectivité Européenne d'Alsace entité qui gère les lacs de montagne, La CEA a par précaution interdit le prélèvement des poissons à tous les lacs en raison d'une possible toxicité due à une algue cyanotricine. Donc pas de communication par le président auprès des adhérents car pas prévenu et pêche autorisée. Tout est régularisé depuis grâce à la chute des températures et au niveau de débits des eaux.

Félicitations au garde de pêche qui fait des rapports de sorties régulièrement sur les contrôles.
Personne très active mais seule. Le Président rappelle sa recherche de volontaire pour la garderie.

Demande d'un autre membre sur la Carte de jeune -12ans : quel règlement fédéral ou privé ? Pour les jeunes le règlement de l'étang est en vigueur mais c'est lui qui doit pêcher avec ses propres cannes.

Règlement national pour tout le monde, uniformisation du règlement.

Surveillance et mise en valeur du domaine piscicole nationale
AGREE AU TITRE DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION AGREE de la VALLEE de la DOLLER pour la PECHE et la PROTECTION du
MILIEU AQUATIQUE
A.A.P.P.M.A Doller siège Masevaux

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

Parole donnée à Monsieur Hernandez de la ville de Masevaux :

Monsieur Hernandez nous fais partager sa satisfaction que l'association fonctionne correctement avec le soutien de la Mairie au niveau financier et matériel. Il se félicite qu'on soit aussi nombreux dans l'association et félicite les membres qui s'investissent.

Parole donnée à Monsieur Ringenbach de la Fédération de pêche 68 :

Monsieur Ringenbach nous félicite pour les élections au Conseil d'Administration.
Il nous remercie sur notre démarche et notre souci de protection des rivières et de l'espace naturel.
Il apporte quelques précisions sur la procédure pour devenir garde de pêche particulier.
Il nous alerte sur l'augmentation du coût du repeuplement en poissons dans nos baux. La fédération nous encourage vivement à réfléchir en terme financier et non en poids de poissons surdensitaires.

Il remercie les personnes qui entretiennent les étangs.

Sans autres points divers, la séance est levée à 10h37.

Le Président Eric Holder

Le Secrétaire Mathéo Geyer